



Association Sainte Jeanne d'Arc de Poitiers

Bulletin n° 34

Juin 2026 – Fête-Dieu

Cotisation annuelle 15 €

Secrétariat-trésorerie :

Laurent COGNY 5 bis rue Jean Jaurès –
Bât A – Appt 8 - 86000 POITIERS

<https://association-sainte-jeanne-d-arc-poitiers.e-monsite.com/>

jeannedarcpoitiers@gmail.com

ÉDITORIAL :

« Qu'ils n'appellent pas bien le mal ni mal le bien »

Cet extrait de la prière demandée aux fidèles pour les futurs évêques pourrait paraître surprenant tant nous pensons être à l'abri de ce genre d'errance ou d'égarement, tant la tromperie, l'excuse ou la manipulation est trop évidente pour être crédible.

« Car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes ; ils feront de grands prodiges et des miracles, au point de séduire, s'il était possible, même les élus. »

Pourtant, de nombreux exemples nous prouvent malheureusement le contraire. Non seulement le prouvent, mais pourraient finir par faire vaciller des certitudes qui semblaient hier inébranlables !

Qui aurait pu imaginer voilà quelques années la bénédiction des homosexuels tolérée, voire encouragée par les représentants de notre Sainte Église ? Qui aurait pu, ne serait-ce qu'imaginer des évêques accepter d'être bénis par le chef de l'Église anglicane, hérétique et schismatique, elle !

Et pourtant, tous ces actes sont présentés comme un... bien !

Nous pourrions élargir à d'autres domaines :

Le moche est devenu le Beau. L'hideuse discordance devient la mélodieuse harmonie avec toutes ces musiques démoniaques.

Notre société connaît une inversion de valeurs sans précédent !

« Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au-dedans, ce sont des loups ravisseurs. »

Déjà, Albert Pike (1) parlait du « règne lumineux de Lucifer ».

Il ne s'agit plus uniquement d'un oxymore, mais bel et bien d'une réalité voulue, acceptée et subie par le plus grand nombre. Donc, oui, le bien est appelé mal et le mal est appelé bien. Cet avertissement est pleinement justifié !

Mais, comme le répétait souvent NSJC dans les évangiles, *« n'ayez crainte », « le prince du monde vient. Il n'a sur moi aucune prise. »*.

Et pour nous fortifier, nous galvaniser, et surtout nous « situer », relisons avec force la Déclaration de Foi adressée à notre Saint-Père par la Fraternité Saint-Pie X. (2)

Et puis, plus simplement, méditons la phrase de NSJC :

« Je suis la Voie, la Vérité, la Vie ! ».

Si les loups ravisseurs rôdent, ils ne peuvent rien contre l'Agneau.

Sainte fête du Sacré-Cœur de Jésus.

LE MOT DE NOTRE AUMÔNIER :

Mois de Marie — Mois du Sacré-Cœur

Nous venons de célébrer la Fête de la Pentecôte pour nous orienter vers celles de la Sainte Trinité, la Fête-Dieu et celle, bien sûr, du Sacré-Cœur.

Cependant deux fêtes secondaires, peut-être, mais importantes, viennent clore le mois de mai : celle de Marie Médiatrice et celle de Marie Reine (29 et 31 mai). Nous pouvons dire qu'elles sont comme un nouveau sourire de la Vierge couronnant le mois qui lui est traditionnellement consacré. Elles invitent à honorer les prérogatives de Marie telles qu'elles apparaissent après la glorification du Sauveur et particulièrement son rôle maternel dans la vie de l'Église.

Elle a participé à toutes les étapes de la vie de son Fils : Nativité, Résurrection, Ascension, Pentecôte.

En effet, unie plus intimement que nulle autre créature à la Passion de son Fils, d'où son titre de Corédemptrice, Elle devait participer aussi à un degré unique aux joies de sa Résurrection et à celle de sa glorification, surtout qu'après une mort très sainte, Elle serait élevée corps et âme au ciel par une anticipation merveilleuse de la résurrection des morts. Aimons alors à nous associer aux joies de Marie, comme nous avons compatie à ses souffrances. Et considérons aussi son rôle à l'égard de l'Église naissante. Au Cénacle, dans l'attente de l'Esprit-Saint, les Apôtres et les disciples persévèrent d'un seul cœur avec Elle dans la prière. Cette brève mention du livre des Actes des Apôtres est significative, la Très Sainte Vierge Marie façonne, en quelque sorte, l'âme de l'Église à son origine. Cette mission discrète se poursuit après qu'elle a reçu, en même temps que les Apôtres une nouvelle effusion de l'Esprit. Elle conseille, relève le courage des Apôtres et fait connaître Jésus et les mystères de Jésus.

Elle prélude ainsi à sa mission maternelle de médiatrice universelle.

Nous la contemplons dans le ciel, élevée au-dessus des anges et des saints : ses litanies rappellent tous ses titres : Reine des Anges, des Patriarches, des Apôtres, des Martyrs... Elle est la Reine du ciel couronnée de gloire par son Fils, placée par Lui au-dessus de toutes les créatures. L'Église ne se lasse pas de chanter ses louanges et de recourir à son intercession.

Elle est Mère de Dieu et des hommes, médiatrice de toutes les grâces de la Rédemption, en dépendance de son Fils et avec Lui. Alors, aimons à lui faire appel, sa puissance est grande sur le cœur de son Fils.

La Vierge semble avoir voulu par ses apparitions, rappeler les points essentiels de l'Évangile et demander qu'on recoure à Elle dans les dangers qui menaçaient l'Église. Actuellement, ces dangers sont plus redoutables qu'ils ne le furent jamais. C'est une raison de plus pour supplier la Très Sainte Vierge Marie de protéger l'Église, de lui obtenir la paix, de demander la lumière pour ceux qui rejettent Jésus-Christ ou qui l'ignorent. Face aux erreurs qui se multiplient et aux conflits qui ne cessent d'augmenter. Faisons-le.

Prions pour les quatre évêques qui seront consacrés le 1^{er} juillet prochain à Écône. Que la Très Sainte Vierge Marie veille sur eux et les aide à remplir saintement leur ministère.

*« Ô Reine de miséricorde, notre vie et notre espérance Salut,
Nous crions vers vous gémissant et pleurent,
Ô notre Avocate tournez vos yeux vers nous,
Ô clément, ô bonne, ô douce Vierge Marie » (Salve Regina).*

Bonnes vacances.

1. Avocat, général confédéré et franc-maçon du XIX^e siècle.

2. Lettre reproduite page 4 de ce numéro.



À l'origine de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers

Au IV^e siècle, après les persécutions dont la religion avait souffert, les églises, temples du Christ, furent édifiées. En Gaule, comme partout, on se vit forcé de consacrer le principe de n'avoir qu'une seule église dans chaque ville. En effet, il n'y avait qu'un évêque pour une population parfois assez médiocre ; autour de lui se réunissait le presbytère ou assemblée des prêtres qui formaient son conseil, l'aidaient dans son ministère ou dans ses fonctions, et ainsi un même local suffisait au troupeau pour recevoir du pasteur les instructions de la parole et la nourriture spirituelle du sacrifice. Telle est l'origine des cathédrales ; elles prirent leur nom de la présence habituelle du pontife qui y siégeait.

Quelle que soit l'époque où Poitiers s'inclina devant son premier apôtre, qui probablement fut saint Martial, nous ne pouvons douter que sa première église n'ait été le siège de son premier évêque. Ce serait donc vers le milieu du III^e siècle qu'aurait surgi la cathédrale des Poitevins, et, qui plus est, elle aurait occupé dès lors ce même emplacement où nous la voyons.

Dès l'origine, les chrétiens s'étaient réunis secrètement dans les maisons particulières ou dans les cryptes. On trouva convenable, dans la suite, de consacrer ces pieux souvenirs en les perpétuant. Sur le sol sanctifié par les divins mystères, à la place de ces demeures où les fidèles s'étaient longtemps prosternés devant la croix persécutée, s'élevèrent donc les basiliques des cités, les chapelles plus modestes des campagnes. Là, souvent les martyrs avaient souffert, souvent on y avait déposé leurs corps ou quelques restes précieux arrachés à la surveillance des païens. Tant de titres durent inspirer un profond respect pour les premiers sanctuaires, et engagèrent à relever toujours les nouveaux sur les ruines des anciens.

La forme qu'avait à cette époque l'ensemble des lieux voués à la religion a tellement changé par le laps du temps et les variations inévitables de la liturgie, qu'il n'est guère possible d'en retrouver encore existantes les traces antiques. Poitiers doit être néanmoins, à cet égard, l'objet d'une remarquable exception. Autour de l'église, et dans un enclos qui la renfermait elle-même, se groupaient ordinairement la maison épiscopale, des cours, des jardins, des bâtiments destinés aux sacristies et au trésor, un hôpital pour les pauvres, et surtout le baptistère. Or, ce baptistère, cette maison épiscopale n'ont pas disparu. Il est prouvé que la demeure des chanoines y attenait également.

À l'époque des Gaulois, le bois formait la matière principale des constructions. La conquête des Gaules par les Romains ne changea rien à l'emploi des matériaux chez le peuple conquis ; la méthode des constructions en bois se perpétua bien au-delà de l'ère gallo-romaine ; elle ne finit qu'avec la première période du moyen âge, quand une époque nouvelle commença au XI^e siècle pour l'architecture. Toutes les traditions historiques s'accordent pour établir qu'alors les églises étaient généralement construites d'après ce même système. Des poutres de chêne emmortaisées constituaient une charpente solide. Ainsi bâtie, une église devait présenter une certaine force de construction. Toutefois on ne peut se dissimuler que de tels matériaux ne dussent, après quelques siècles, subir les lois communes d'une destructibilité inévitable, et au XI^e siècle, beaucoup d'églises ainsi construites tombaient de vétusté. Mais à cet inconvénient s'en ajoutait un autre non moins grave et plus redoutable ; le feu s'emparait facilement de telles constructions, et les détruisait avec une dévorante rapidité.

Les Pictons subirent donc le sort commun aussi souvent qu'ils durent se rendre à l'ennemi, et leur cathédrale se trouva autant de fois sacrifiée. En 410, ce sont les Vandales qui détruisent la place de fond en comble ; en 570, Clovis, le plus jeune des fils de Chilpéric, s'en empare de force pour la céder bientôt à Mummolus, et ce double conflit entraîne des malheurs réitérés ; en 585, les troupes de Gontran, qui viennent de ravager la Touraine, fondent sur Poitiers, et le peuple ne doit son salut qu'à un calice d'or, précieuse rançon que son évêque Marovée convertit en monnaie ; en 732 vient le tour des Sarrasins, et l'on sait quelle terrible guerre faisaient ces barbares aux monuments religieux comme au nom chrétien. Dans les siècles suivants, tout cède aux irruptions des Normands qui en 846, 856, 864 et 865, portent la désolation sur notre littoral, saccagent les plus belles cités de l'Ouest, rasant et brûlant partout les villes et églises.

Malgré ces désastres, notre cathédrale eut aussi d'heureux intervalles, pendant lesquels brillèrent des jours de gloire. Ces ouvrages, dont une étincelle pouvait occasionner la ruine, mais qui, par leur agencement général offraient une imposante résistance aux atteintes de la température et du temps, n'en avaient pas moins leur magnificence, et toutes les somptuosités de l'art y concouraient à la majesté du culte. C'étaient de grandes

basiliques dans lesquelles de belles colonnes supportaient des voûtes en bois, les seules à peu près qu'on ait faites jusqu'au XI^e siècle, le marbre en revêtait les murs, les verres teints en décoraient les fenêtres, les mosaïques y étalaient la variété de leurs couleurs, les peintures à fresque et les ornements de toute espèce y étaient prodigués. L'art chrétien, qui se manifesta dans le Poitou bien plus tôt que dans quelques autres provinces, ne dut pas faire défaut à la première de ses églises.

En 1018 un nouvel incendie éclata au sein de la ville de Poitiers. Cette fois la guerre n'y était pour rien ; les chroniques l'attribuent à quelque accident resté inconnu. Ce qui est certain, c'est que toute la cité fut consumée, et qu'aucun monument ne lui fut laissé. Heureusement un grand homme était là, que les soins de la politique, les travaux de la guerre, les relations nombreuses avec les princes contemporains n'empêchaient pas de cultiver les arts et de pourvoir à tout ce qu'exige une bonne administration intérieure. Guillaume V s'empressa de réparer le désastre.

Vers le milieu du XII^e siècle, l'église cathédrale de Poitiers paraît avoir été l'objet de soins tout particuliers consacrés à son ornement intérieur. Notre fameux évêque Gilbert de la Porée, célèbre par ses erreurs dogmatiques autant que par la soumission qui les lui fit abandonner, portait en lui, avec l'amour de l'étude qui lui avait inspiré ses subtilités scolastiques, le goût des arts, qui s'alliait bien à son érudition. Sa piété, d'ailleurs reconnue de tous, devait diriger ses pensées habituelles vers l'embellissement des temples, et celui que les solennités religieuses rendaient si souvent témoin des pompes épiscopales devait tenir le premier rang dans ses affections. Des écrits de l'époque donnent une grande idée de l'édifice où se déployait tant de pompe, les vitraux coloriés, les fresques, les tentures en laine, les boiseries sculptées, y répondaient à la majesté des cérémonies, et soumettaient les arts au service de la religion.

Mais ici l'obscurité recommence pour notre histoire. Un événement mémorable dut marquer nécessairement les dernières années de Gilbert de la Porée, mort en 1154, ou les suivre de près. La cathédrale enrichie par lui de tant de magnificences disparaît alors pour être remplacée par une nouvelle. Quelle cause attribuer à cette disparition ? Les flammes ont-elles dévoré le monument ? Personne n'en parle. L'édifice était-il si peu solide et tellement affaîssi, comme tant d'autres du même temps, qu'il fallut songer à le reconstruire ?

Rasé, l'édifice laissa place au grandiose monument de style gothique angevin adopté dans les territoires contrôlés par les Plantagenêts. Deux inscriptions aux clefs de voûtes du chœur indiquent qu'un maître d'œuvre du nom d'Adam a signé et daté l'achèvement de ces voûtes de 1167. La façade commencée sans doute en 1230 fut dotée vers 1260 des trois portails pour lesquels le style gothique du nord fut adopté ; la construction de la façade se poursuivit jusqu'en 1346, date à laquelle la dévastation des églises de Poitiers par les Anglais et les

Gascons suspendit les travaux ; ce ne sera qu'après l'expulsion des Anglais que Jean de Berry fit reprendre les travaux.

La cathédrale fut enfin dédiée le 17 octobre 1379.

Au cours des guerres de religion en 1562 et 1569, elle subit des dégâts ; par miracle les stalles du XIII^e siècle ont subsisté à la destruction systématique du mobilier par les protestants.

Quant à la dédicace à Saint-Pierre

Afin de comprendre pourquoi notre cathédrale fut dédiée à saint Pierre, il convient de se pencher sur la chronologie de saint Martial, laquelle a donné lieu à deux versions différentes.

Selon la plus ancienne trace écrite conservée, Martial ferait partie des sept missionnaires qui, au temps de la persécution de Dèce, autour de 250, auraient été envoyés évangéliser la Gaule par l'évêque de Rome.

Au VIII^e siècle, un écrit fait remonter Martial au I^{er} siècle. Saint Pierre, dont il fut le disciple l'envoya évangéliser la Gaule. Longtemps défendue par l'Église catholique, cette thèse, mise en cause par des historiens, ne fut définitivement abandonnée qu'au début du siècle dernier. Mais cette version est trop glorieuse pour que nous puissions la passer sous silence.

Ainsi, au cours du I^{er} siècle, un jour que Martial distribuait au peuple de Poitiers la parole de Dieu, la voix du Sauveur se serait fait entendre tout à coup, et en lui annonçant le martyre de saint Pierre, consommé à l'heure même dans la ville de Rome, elle lui aurait ordonné de faire ici une église en son honneur et commémoration de son martyre ; ce que Martial aurait aussitôt entrepris. Ce fut à cette opinion que saint Hilaire, se trouvant à Rome au retour de son exil, logeant chez un certain Vincent, dut une partie de la barbe du saint apôtre, « laquelle repose en icelle église cathédrale, en la maîtresse châsse ». Le nom, une fois donné à l'église, dut se conserver religieusement à l'abri de cette possession des reliques ; et le soin que l'Église de Poitiers en prit toujours, la vénération du peuple et les cérémonies où il aimait à satisfaire sa dévotion envers elles, ont dû pour toujours attacher leur nom à l'édifice qu'elles avaient consacré de temps immémorial.

Nous n'avons pas à douter non plus que saint Pierre n'ait été dès le principe révérend comme premier patron du diocèse ; ce fut, dès les premiers siècles, un témoignage fréquent de vénération envers les saints apôtres Pierre et Paul, de leur dédier les temples du vrai Dieu.

Jacques Boisard

Sources : *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* 1849 — *Histoire de la cathédrale de Poitiers* par M. l'Abbé Auber

Patrimoine de Poitiers par M. Yves Bernard Brissaud – Éd. 1988.

DÉCLARATION DE FOI CATHOLIQUE

adressée à Sa Sainteté le pape Léon XIV par l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur général de la FSSPX

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sagesse divine, Verbe incarné, qui a voulu une seule religion, qui a rendu l'Ancienne Alliance définitivement caduque, qui a fondé une seule Église, qui a triomphé de Satan, qui a vaincu le monde, qui demeure avec nous jusqu'à la fin des temps et qui reviendra juger les vivants et les morts.

Lui, Image parfaite du Père, Fils de Dieu fait homme, a été constitué unique Rédempteur et Sauveur du monde par l'Incarnation et par l'offrande volontaire du sacrifice de la Croix. Notre-Seigneur satisfait à la justice divine en versant son très Précieux Sang, et c'est dans ce Sang qu'il établit la Nouvelle et Éternelle Alliance, abolissant l'Ancienne. Il est par conséquent l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes et l'unique voie pour parvenir au Père. Seul celui qui le connaît le Père.

Par un décret divin, la très sainte Vierge Marie a été associée directement et intimement à toute l'œuvre de la Rédemption ; dès lors, nier cette association — dans les termes reçus de la Tradition — revient à altérer la notion même de Rédemption telle que la Providence divine l'a voulue.

Il n'existe qu'une seule foi et une seule Église par lesquelles nous puissions être sauvés. Hors de l'Église catholique romaine, et sans la profession de la foi qu'elle a toujours enseignée, il n'y a ni salut ni rémission des péchés.

Par conséquent, tout homme doit être membre de l'Église catholique pour sauver son âme, et il n'existe qu'un seul baptême comme moyen d'y être incorporé. Cette nécessité concerne l'humanité tout entière sans exception et inclut indistinctement chrétiens, juifs, musulmans, païens et athées.

Le mandat reçu par les Apôtres, de prêcher l'Évangile à tout homme et de convertir tout homme à la foi catholique, demeure valable jusqu'à la fin des temps et répond à la nécessité la plus absolue et la plus impérieuse qui soit au monde. « Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné. » Dès lors, renoncer à accomplir ce mandat constitue le plus grave des crimes contre l'humanité.

L'Église romaine est la seule à posséder simultanément les quatre notes qui caractérisent l'Église fondée par Jésus-Christ : l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité.

Son unité découle essentiellement de l'adhésion de tous ses membres à l'unique vraie foi, fidèlement conservée, enseignée et transmise par la hiérarchie catholique au cours des siècles.

La négation d'une seule vérité de foi détruit la foi elle-même et rend radicalement impossible toute communion avec l'Église catholique.

L'unique voie possible pour rétablir l'unité entre des chrétiens de confessions différentes consiste dans l'appel pressant et charitable adressé aux non-catholiques à professer l'unique vraie foi au sein de l'unique vraie Église.

En aucune manière l'Église catholique ne peut être considérée ou traitée sur un pied d'égalité avec un faux culte ou une fausse Église.

Le Pontife romain, Vicaire du Christ, est le seul sujet détenteur de l'autorité suprême sur toute l'Église. C'est lui seul qui confère directement aux autres membres de la hiérarchie catholique la juridiction sur les âmes.

« Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une doctrine nouvelle, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. »

À une foi unique correspond un culte unique, expression suprême, authentique et parfaite de cette même foi.

La sainte Messe est la perpétuation dans le temps du sacrifice de la Croix, offert pour beaucoup et renouvelé sur l'autel. Bien qu'offert de manière non sanglante, le saint sacrifice de la Messe est essentiellement expiatoire et propitiatoire. Aucun autre culte ne procure l'adoration parfaite. Aucun autre culte qui ne soit pas en relation avec lui n'est agréable à Dieu. Aucun autre moyen n'est suffisant pour la sanctification des âmes.

Par conséquent, le saint sacrifice de la Messe ne peut en aucune manière être réduit à une simple commémoration, à un repas spirituel, à une assemblée sacrée célébrée par le peuple, à la célébration du mystère pascal sans sacrifice, sans satisfaction de la justice divine, sans expiation des péchés, sans propitiation et sans Croix.

L'aide apportée aux âmes par les sacrements de l'Église catholique est suffisante en toute circonstance et à toute époque pour permettre aux fidèles de vivre en état de grâce.

La loi morale contenue dans le Décalogue et perfectionnée dans le Sermon sur la montagne est la seule praticable pour obtenir le salut des âmes. Tout autre code moral — par exemple, fondé sur le respect de la création ou sur les droits de la personne humaine — est radicalement insuffisant pour sanctifier et sauver une âme. En aucune manière il ne peut remplacer l'unique vraie loi morale.

À l'exemple de saint Jean-Baptiste, la vraie charité nous oblige à avertir les pécheurs et à ne jamais renoncer à prendre les moyens nécessaires pour sauver leurs âmes.

Celui qui mange le Corps de Notre-Seigneur et boit son Sang en état de péché mange et boit sa propre condamnation, et aucune autorité ne peut modifier cette loi contenue dans l'enseignement de saint Paul et dans la Tradition.

Le péché impur contre nature est d'une telle gravité qu'il crie toujours et en toute circonstance vengeance devant Dieu, et qu'il est radicalement incompatible avec toute forme d'amour authentique et chrétien. Dès lors, un tel « mode de vie » ne peut en aucune manière être reconnu comme un don de Dieu. Un couple pratiquant ce vice doit être aidé à s'en libérer, et ne peut en aucune manière être béni — formellement ou informellement — par les ministres de l'Église.

La soumission des institutions et des nations en tant que telles à l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ découle directement de l'Incarnation et de la Rédemption. Dès lors, la laïcité des institutions et des nations constitue une négation implicite de la divinité et de la royauté universelle de Notre-Seigneur.

La chrétienté n'est pas un simple phénomène historique, mais le seul ordre voulu par Dieu entre les hommes.

Ce n'est pas à l'Église de se conformer au monde, mais au monde d'être transformé par l'Église.

C'est dans cette foi et dans ces principes que nous demandons à être instruits et confirmés par Celui qui a reçu le charisme pour le faire. Avec l'aide de Notre-Seigneur, nous préférons la mort plutôt que d'y renoncer. C'est dans cette foi immuable que nous désirons vivre et mourir, dans l'attente qu'elle cède la place à la vision directe de l'immuable Vérité éternelle.

Menzingen, le 14 mai 2026,

en la fête de l'Ascension de Notre-Seigneur.